

# Formation des Membres du CSE et/ou de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

En intra ou en inter-entreprise, en présentiel ou en Visio, accessible aux personnes handicapées

3 Jours  
renouvellement

## PUBLIC

Membres de la délégation du personnel CSE, membres de la commission SSCT, DS, RS

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis pour cette formation

## DURÉE

3 jours (renouvellement)

## POINTS FORTS DE LA FORMATION

*(Remise d'un support pédagogique)*

Depuis le 31 mars 2022, cette formation est désormais d'une durée minimale de 5 jours lors du premier mandat. En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

De 3 jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

De 5 jours pour les membres de la commissions santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

Le financement est pris en charge par l'employeur L.2315-18 du Code du Travail.

## FORMATEURS

Juristes Certifiés « Qualité ICPF & PSI »

Expert dans le domaine des IRP  
Spécialiste en relations sociales.

## PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis



## OBJECTIF :

- Être un membre du CSE autonome, efficace et constructif
- Maîtriser le fonctionnement, les missions du CSE
- Reconnaître les acteurs clés de la sécurité entreprise
- Être un interlocuteur privilégié dans l'entreprise en matière de prévention des risques professionnelles
- Exercer les missions dans le cadre des prescriptions législatives et règlementaires

## PROGRAMME DE FORMATION :

- Rappel sur le fonctionnement, les missions, les attributions du CSE
  - Le fonctionnement et les missions du CSE
  - Les attributions économiques et professionnelles du CSE
  - Les moyens d'action
- Le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail (RPS)
  - Le rôle des élus en matière de sécurité, les différentes actions
  - Les indicateurs et les outils d'analyse dans le cadre de la prévention des risques professionnels
  - Le coût des accidents imputable aux entreprises, la tarification AT/MP
- La prévention des risques professionnels, les enjeux et les acteurs
  - La démarches, les enjeux et les acteurs de la prévention des risques professionnels
  - Les RPS, les thèmes spécifiques santé, sécurité
- Le compte professionnel de prévention, les services de santé au travail
  - Le compte professionnel de prévention
    - Le cadre réglementaire
  - Les services de santé au travail
    - Rôle du médecin du travail
    - Notion d'aptitude et d'invalidité



Le certificat qualité a été délivré au titre de la catégorie « ACTION DE FORMATION »

SAS JB-PARTNERS « Organisme de Formation » 23, Rue Paul Campadiou 31200 TOULOUSE

SIRET : 90896136000017 – Numéro de déclaration d'activité : n° 76311115431

Immatriculation au RCS n° 908 961 360 – Capital 8 000 € - Site WEB : [www.jbpartners.fr](http://www.jbpartners.fr)

Portable : 06 59 56 05 81 – Courriel : [jb-partners@orange.fr](mailto:jb-partners@orange.fr) ou [bernardvincent31200@gmail.com](mailto:bernardvincent31200@gmail.com)

Agréments : CSE Économique : R76-2021-03-24-00009 CSSCT : R76-2021-03-24-00010